

décryptage

l'information économique décryptée. avril 2015. n°21



edito

TROP, TROP TARD ?

On n'arrête pas un train en marche en se mettant au travers, dixit Didier Saint Georges (responsable du comité d'investissement de Carmignac). La banque centrale européenne a créé par son plan de rachat massif une situation inédite, jamais observée dans l'histoire de l'économie. La conjoncture extrêmement favorable pour l'ensemble des actifs sur lequel nous parions depuis 5 ans nous rend vigilants pour les semaines à venir. Le risque étant proportionnel aux plus-values potentielles engrangées par nos clients, et nous devons le gérer. Explications en pages 2 et 3. Point en page 4 sur la loi ANI et les obligations qui en découlent pour les chefs d'entreprise. Et n'oubliez pas ! Le 10 Juin nous voulons fêter comme chaque année l'arrivée de l'été. Mais si le lieu est encore tenu secret, réservez d'ores et déjà votre soirée.

Bonne lecture !

Les données chiffrées, commentaires et analyses reflètent le sentiment de JCG Finances sur les marchés. Les informations et données financières figurant sur ce document notamment sur les valeurs annoncées, ne sauraient être assimilées à une opinion de JCG Finances sur l'évolution prévisible des valeurs et au cas échéant, sur l'évolution prévisible de leur prix.

L'heure de vérité approche

Trop belle la vie !



Quoi de plus agréable que les périodes de la vie où aucune décision difficile ne s'impose, où les seuls choix qui s'offrent demandent peu d'efforts et ne coûtent presque rien. La prudence est bien-sûr de mise car tout a une fin et le retour de bâton est souvent violent pour qui n'est pas vigilant. Mais il faut savoir savourer son plaisir. Depuis 5 ans notre pari a reposé sur quelques constats.

Le besoin croissant d'un vrai conseil et d'un suivi personnalisé. Nous avons investi massivement dans des outils informatiques capables de calculer le risque de l'épargne que nos clients nous confient chaque année.

Nous avons échangé chaque année lors de l'assemblée annuelle du CERCLE FRANCE PATRIMOINE avec des sociétés de gestion leaders (CARMIGNAC, DNCA, H2O, FIDELITY, LAZARD, SUNNY entre autres) pour pouvoir modéliser des allocations des plus prudentes au plus dynamiques en toute indépendance.

Nous avons en conséquence, parié depuis 2008 sur la hausse du dollar (1.50\$ pour 1€ en 2008 !), la baisse des taux (risque 0 = rendement 0, souvenez-vous), choisi des fournisseurs (APREP, GENERALI PATRIMOINE, VIE PLUS) pour avoir « le champ libre » et adapter ainsi pour chacun de nos clients une allocation qui correspond à leurs besoins et leurs exigences.

A ce jour, 98% de nos clients ayant investi depuis 2009 ont un rendement moyen allant jusqu'à 13% par an (pour les profils les plus dynamiques).

Des nuages à l'horizon

La banque centrale américaine (la Fed) a vécu une période exceptionnelle depuis la dernière crise financière.

Elle s'est concentrée sur des injections de liquidités systématiques dans un contexte d'assainissement du bilan des banques. Un véritable âge d'or pour des marchés financiers sous la protection de leur bonne fée. Mais depuis l'année dernière avec le passage du taux de chômage sous la barre des 6%, la Fed a alors dû progressivement détourner son regard des prix d'actifs pour reporter son attention sur ses objectifs de plein emploi et d'inflation. Et ce qui est bon pour les Etats-Unis ne l'est pas forcément pour le reste du monde.





Les prévoyants et les autres

Les investisseurs restent donc confortablement installés dans un monde de bisounours où la Fed va parer à toute éventualité. Pourtant, la poursuite de la baisse du chômage dans les prochains mois va accaparer son attention, laissant peu de place au reste. D'une certaine manière, la Fed est victime de son succès. A force de fournir une assurance aux investisseurs, ceux-ci ont fini par prendre de mauvaises habitudes. Le but de la banque centrale US était de convaincre les marchés que les taux resteraient bas pendant longtemps. C'est réussi !

Mais comme toujours avec la politique monétaire, il arrive un moment où la musique devient militaire. Presque tous les débuts de normalisation de la Fed ont été des surprises pour les marchés. C'était le cas en 1994 et 2004 et 2015 ne fera pas exception.

Trop dure la vie

Le choc que La Fed va devoir infliger malgré elle aux investisseurs la fera rejoindre ses consœurs adeptes du châtiment (voir la banque Suisse il y a peu). La politique monétaire US a activement fait la promotion de taux bas pendant longtemps comme s'il n'y avait pas de lendemain.

Or, il y a bien un après. Depuis le début, il est tout à fait clair pour elle que ses taux doivent ensuite remonter plus vite que d'ordinaire, rester plus haut pendant plus longtemps, avant de retrouver leur niveau d'équilibre de long terme.


Le reste de l'histoire est devant nous.

Une hausse des taux directeurs à marche forcée d'abord. Des taux qui restent élevés ensuite. La Fed sait qu'elle doit revenir sur les promesses faites à un public devenu trop crédule. Elle a aujourd'hui le choix entre rectifier le tir le plus tôt possible et réveiller la foule un peu brutalement, ou attendre encore et prendre le risque d'un carnage plus tard. Plus le malentendu est grand, plus la situation est intenable et l'incitation à agir de façon préventive élevée.



La météo a changé et la Fed le sait. Le temps n'est plus à la rêverie et à la procrastination, mais à une courageuse opération vérité. Le plus tôt sera le mieux.

Notre conseil

A très court terme (Juin septembre) nous privilégions les fonds flexibles (Carmignac Patrimoine, Eurose, H2o moderato, Miura B, Sunny). Nous restons à l'écart des fonds très dynamiques, des fonds émergents (Amérique latine, Asie), et des fonds dollar (non couvert en risque de change). Bref, on réduit la volatilité. L'année 2015 est déjà très positive sur le premier trimestre (entre +6 et +30% suivant les fonds) 

D'ici à fin 2015 : nous restons très positifs auprès des gérants et fonds constituant nos propositions d'allocations (CARMIGNAC patrimoine, DNCA eurose, H2O multibonds, multi stratégie, moderato, LAZARD Norden, FIDELITY patrimoine pour ne citer que les principaux).

En fonction de chaque profil de risque, nous resterons vigilants pour adapter à chacun de nos clients l'allocation qui convient.



chefs d'entreprise

LOI ANI, MUTUELLE RESPONSABLE, FORMALISME

N moins six mois pour respecter vos nouvelles obligations

Face à l'inégalité de couverture entre chaque salarié, le législateur a instauré une complémentaire santé obligatoire pour l'ensemble des salariés.

Elle impose aux employeurs d'assurer (pour ceux qui n'en bénéficient pas déjà) une couverture collective minimale des frais de santé, et ce, au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

Si beaucoup de dirigeants, RH, travailleurs indépendants ont déjà anticipé cette obligation, l'environnement et le formalisme juridique reste flou quant à la mise en place des contrats au sein de l'entreprise.

Pouvez-vous choisir vos garanties à la loupe ? Que sont les contrats dit responsables depuis le 01/04/2015 ? Quels sont les cas de dispense ? Quid des ayant droit ? Quel organisme choisir ? Que doivent vérifier les entreprises pour l'éligibilité des contrats existants, compte tenu de la nouvelle législation ?

Pour un premier avis, j'ai interviewé un expert-comptable lyonnais : Patricia Alonso (décryptage octobre 2014, n°20)



Renan Milleron : La Loi ANI oblige les sociétés à couvrir l'ensemble de son personnel en mutuelle collective santé. Les conditions à respecter ont-elles, selon vous, été bien appréhendées (répartition, panier de soin, clause de désignation, cas de dispense) ?

Patricia Alonso : Malheureusement non. L'information circule mal ou très mal au sein de nos entreprises. Les TPE notamment, n'ont pas encore mesuré les modalités d'application de ce texte.

R.M. : Loi Ani, décret responsable du 18/11/2014... Comment informez-vous vos clients sur l'actualité sociale des sociétés et les obligations s'y rattachant ?

P.A. : Compte tenu de ce qui est dit plus haut, nous communiquons à travers notre newsletter mais aussi par le biais d'outils de mesure nous permettant de calculer le risque des contrats de santé existants.

R.M. : D'un point de vue formel, comment informer le personnel (due, cas de dispense, ayant droit, feuille d'épargne) ?

P.A. : C'est au chef d'entreprise de fournir l'ensemble des pièces aux salariés. D'où la nécessité d'être accompagné.

R.M. : Existe-t-il des risques financiers ou autres pour les sociétés en incohérence avec le décret des nouveaux contrats responsables (URSAFF, prudhomme) ?

P.A. : Oui, si les conditions de mise en place n'ont pas été respectées, les cotisations patronales peuvent être considérées comme un avantage en nature par l'URSSAF, donc cela entraîne des cotisations supplémentaires et un enjeu financier préjudiciable pour l'entreprise

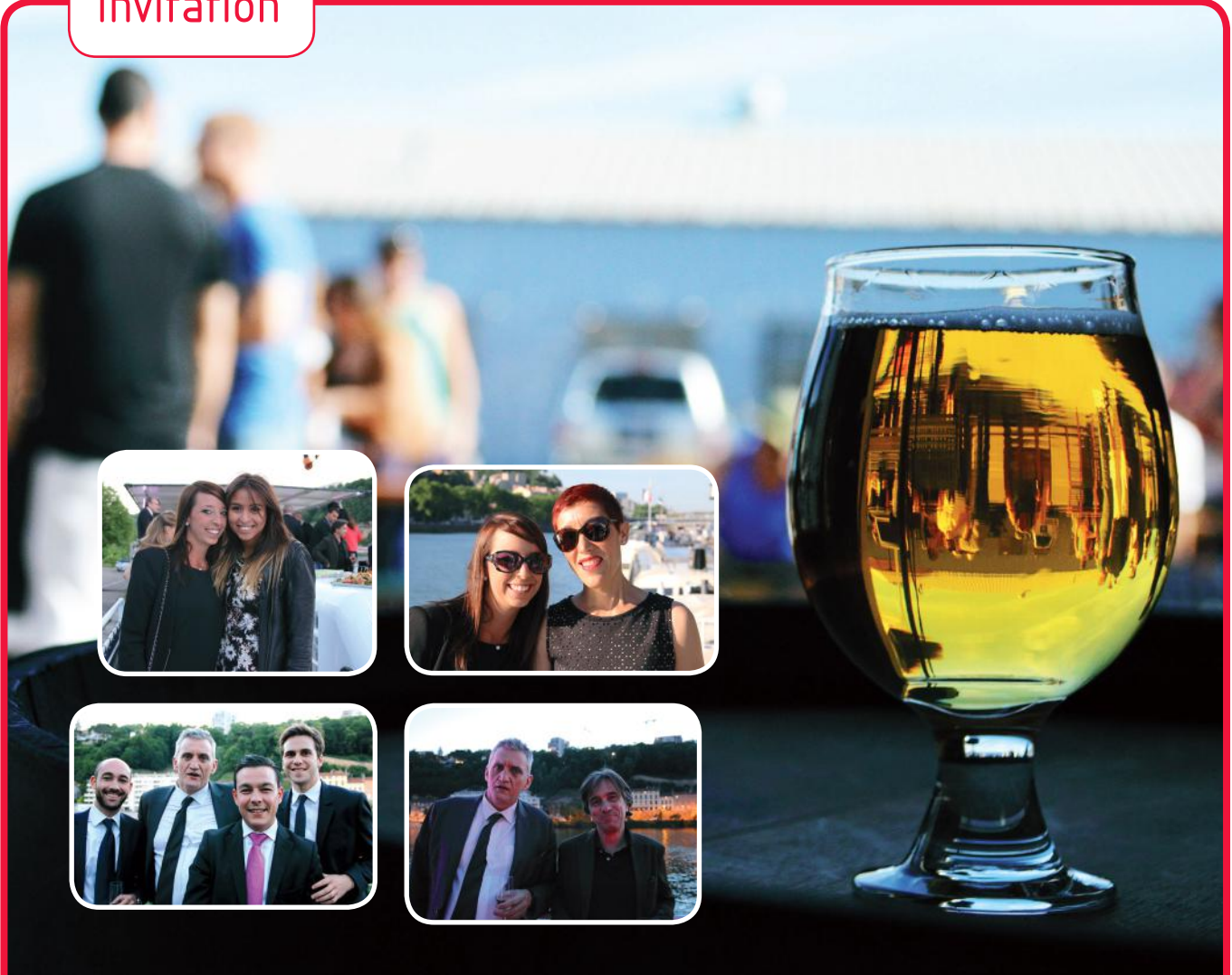
R.M. : En conclusion, quels sont vos principaux points de vigilance sur l'étude d'un dossier client déjà titulaire d'une mutuelle collective (fiche de paie, catégorie objective, existence d'un contrat santé/prévoyance à jour, due) ?

P.A. : Nous vérifions l'existence du contrat et sa mise à jour et les conditions d'exclusion pour la bonne application des textes réglementaires.

En synthèse, la loi Ani impose au chef d'entreprise un travail de fond qui implique nécessairement plusieurs acteurs : au minimum courtiers, experts-comptables, avocats. Nous restons à votre disposition pour toute étude liée à la protection sociale de l'entreprise.



invitation



Réservez votre soirée du mercredi 10 juin avec nous !

Bis repetitas : après une soirée très sympathique en 2014 où nous étions plus de 100 personnes, nous organisons une manifestation où vous êtes cordialement invités. Même rythme, 1 heure d'intervention maximum (2 sociétés de gestion, une banque privée et une compagnie d'assurance) sur un thème commun, suivi d'un apéritif dînatoire dans un lieu sélectionné par nos soins pour sa convivialité.

Nous revenons vers vous par email et courrier la première quinzaine de mai.

Le nombre de places étant limité, vous pouvez dès maintenant prendre contact avec nous par email ou par téléphone (contact@jcgfinances.com ou 04 72 77 98 16)

Nous comptons sur vous !

(Vous pouvez venir avec une personne de votre choix)



JCGFINANCES - 440, rue Barthélémy Thimonnier - 69530 Brignais - Tél. 04 72 77 98 16 - Fax. 04 37 57 03 64
jcg@jcgfinances.com - www.jcgfinances.com - Société de Courtage d'Assurance Orias N° 08 044 194.
Conseiller en Investissements Financiers AMF N° 002076. Activité de démarchage bancaire et financier n° 10909048190F.
Membre de L'association ANACOFI-CIF. Membre du Cercle France Patrimoine.